

**ARRÊTÉ N° 2024/01941**  
modifiant l'arrêté n°2024/1887 fixant la liste des candidats pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin  
des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024

La Préfète du Val-de-Marne  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral ;

Vu le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Vu l'arrêté n° 2024/1887 fixant la liste des candidats pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 ;

Considérant l'existence d'une erreur matérielle dans l'arrêté n° 2024/1887 fixant la liste des candidats pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

**ARRÊTE**

**Article 1** – L'article 1 est modifié comme suit :

- Dans la liste des candidats de la circonscription n° 5, les mots « PERREIRA RODRIGUES Véronique » sont remplacés par les mots « PEREIRA RODRIGUES Véronique »

**Article 2** – Le présent arrêté sera notifié aux maires, à la présidente de la commission de propagande ainsi qu'aux président(e)s des commissions de contrôle des opérations de vote et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la publication au recueil des actes administratifs de la préfecture. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

**Article 3** – Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 19 JUIN 2024

La Préfète du Val-de-Marne

  
Sophie THIBAUT